

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020020405

Dossier numéro : 2020-02-21/01

Titre

21 FEVRIER 2020. - Décision d'approbation du Conseil d'Administration portant fixation du plan de personnel 2020 du Port de Bruxelles

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 27-02-2020 page : 11785

Entrée en vigueur : 27-02-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le plan de personnel du Port de Bruxelles est déterminé comme suit :
Plan de personnel (ETP) 2020

	Grade	TOTAL
A5	Directeur général	1.0
A4+	Directeur général adjoint	1.0
A4	Directeur - Chef de service	2.0
A3	Directeur	1.0
AI3	Ingénieur directeur	0.0
A2CE	Conseiller expert	1.0
A2	Premier attaché	8.0
AI2	Premier ingénieur	0.0
CAP	Capitaine de port	0.0
A1	Attaché	20.5
AI1	Ingénieur	3.6
B2	Assistant principal	8.0
B1	Assistant	13.8
C2	Adjoint principal	8.8
C1	Adjoint	21.8
D2	Commis principal	14.8
D1	Commis	34.3
Total :		139.6

ETP Equivalent Temps Plein